EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE STATIONNEMENT PLACE GABRIEL PERI DU 21 AVRIL AU 22 AVRIL 2016

Arrêté n°32

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

CONSIDERANT l'intervention sur la voie communale lieu-dit :« Place Gabriel Péri » en raison du marquage au sol des places de stationnement ;

ARRETE

ARTICLE 1: En raison de l'intervention sur la voie communale lieu-dit :« Place Gabriel Péri » en raison du marquage au sol des places de stationnement. Le stationnement des poids lourds et véhicules légers sera interdit du 21 avril 2016 au 22 avril 2016 de 8 h à 17 h.

ARTICLE 2: Monsieur le Policier Municipal sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

<u>ARTICLE 3</u>: Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 19 avril 2016.

LE MAIRE Stéphane ARNAUD

LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRESENTE NOTIFICATION